



Commission du développement des territoires

2223 - Développement local urbain : CUS

Subventions en faveur de la CUS pour la réalisation d'aménagements de voirie

Rapport n° CP/2012/304

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

Résumé :

Le Conseil Général participe au financement de la rénovation urbaine des quartiers de l'agglomération strasbourgeoise. Le présent rapport a pour objet de proposer des subventions en faveur de la C.U.S. pour la réalisation d'aménagements de voirie, dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise et des conventions de rénovation urbaine.

L'action du Département en faveur de l'agglomération strasbourgeoise se déploie au sein des quartiers en rénovation urbaine et se concrétise notamment par le financement d'aménagements de voirie.

1. L'engagement du Département en faveur de la rénovation urbaine :

Le Conseil Général participe à titre volontariste à la rénovation urbaine du quartier du Neuhof (10,3 M€), de la Meinau-Canardière (7,17 M€), de HautePierre (9,4 M€) et apporte une contribution globale de 2,7 M€ à la réhabilitation du quartier des Hironnelles à Lingolsheim. L'engagement global du Département pour ces quatre quartiers se monte à 30 M€.

Si l'aide départementale concerne prioritairement l'habitat et les équipements publics (centres médico-sociaux, multi-accueils, gymnases...), l'aménagement du réseau viaire constitue également une part importante du soutien du Département. Sur l'engagement global de 30 M€, un montant de près de 5,59 M€, soit environ de 20 % porte sur les aménagements de voirie.

En effet, depuis la mise en oeuvre du contrat de territoire 2009-2014, le Département ne finance plus les opérations courantes de voirie réalisées par la C.U.S., en vue de concentrer son intervention en faveur des itinéraires structurants et de la voirie ANRU.

2. Les aménagements de voirie :

Ces aménagements visent à améliorer la desserte de chaque quartier et notamment la connexion avec les quartiers limitrophes et les avenues qui constituent un espace partagé par tous les modes de transport doux (piéton, vélo, tram). A l'intérieur du quartier, l'accessibilité au nouveau réseau d'espaces publics et aux îlots résidentiels est recherchée en évitant d'en couper le cœur par des déplacements de transit.

A ce jour, le Conseil Général a engagé 2,02 M€ de crédits sur 5,59 M€ prévus, ce qui correspond à un tiers du programme d'aménagement. Ce montant de 2,02 M€ est désormais pratiquement soldé et les avenants globaux aux conventions Neuhof, Hironnelles et Meinau ont été validés en 2011 par le Conseil Général, permettant ainsi une mise à jour des travaux programmés et de leur financement. Il est donc désormais possible de concrétiser de nouveaux engagements qui constitueraient la seconde vague au titre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise.

Il vous est donc proposé d'attribuer à la Communauté Urbaine de Strasbourg un montant de subventions de 558 131,06 € correspondant à trois opérations situées dans le quartier de la Meinau et à quatre autres dans le quartier de HautePierre, ce qui porterait l'engagement départemental à 2 575 748 €, soit 46 % de l'engagement départemental total en faveur de la réalisation de l'ensemble du programme de travaux de voirie ANRU.

Montant des subventions du Conseil Général au titre des voiries dans les quartiers en rénovation urbaine

	Prévisions Conventions ANRU			Crédits déjà engagés		A engager au titre du CTAS
	Coût HT des opérations	Subventions du CG	Taux moyen	avant le CTAS	au titre du CTAS	
PRU Neuhof	27 038 140 €	2 440 453 €	9%	1 301 262 €	68 623 €	
PRU Meinau	8 773 657 €	894 435 €	10%	316 202 €	95 333 €	47 557 €
PRU HautePierre	16 404 050 €	1 640 405 €	10%	47 072 €		510 574 €
PRU Lingolsheim	2 458 093 €	614 523 €	25%	189 125 €		
TOTAL	54 673 940 €	5 589 816€	10%	1 853 661€	163 956 €	558 131 €
		TOTAL crédits engagés		2 017 617 €		
				TOTAL CTAS	722 087 €	

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35745	204-204142-71	8 268 183,34 €	558 131,06 €	558 131,06 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) des subventions d'un montant total de 558 131,06 euros pour la réalisation d'aménagements de voirie dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise et des conventions de rénovation urbaine, conformément aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL